

FORMULAIRE POUR LES PERSONNES ASSURÉES

Plan d'épargne pour le plan de prévoyance Medium

En cas de nouvelle affiliation ou de changement de plan d'épargne

En cas de nouvelle affiliation à la SVE, vous avez le choix entre trois plans d'épargne: le Plan de base, le Plan Confort ou le Superplan. Sans notification écrite de votre part, le Plan de base s'applique. Ensuite, vous pourrez changer de plan d'épargne chaque année à la date du 1^{er} juillet, en soumettant votre demande au plus tard jusqu'au 31 mai.

Données personnelles

Nom et prénom

Employeur

Rue, n°

Date d'entrée (indiquer seulement lors de l'entrée)

NPA/localité

Numéro personnel

Choix du plan d'épargne

Je souhaite choisir le plan d'épargne suivant:

☐ à l'entrée dans la SVE (communication à la SVE au plus tard **30 jours après la date d'entrée**)

☐ au 1^{er} juillet (communication à la SVE au plus tard jusqu'au **31 mai**)

	☐ Plan de base			☐ Plan Confort			☐ Superplan		
Âge	Assuré·e	Entreprise	Total	Assuré·e	Entreprise	Total	Assuré·e	Entreprise	Total
18–24	–	–	–	–	–	–	–	–	–
25–34	4,8	7,2	12,0	6,0	7,2	13,2	7,2	7,2	14,4
35–44	6,0	9,0	15,0	7,5	9,0	16,5	9,0	9,0	18,0
45–54	8,0	12,0	20,0	10,0	12,0	22,0	12,0	12,0	24,0
55–65	9,2	13,8	23,0	11,5	13,8	25,3	13,8	13,8	27,6
65–70	4,8	7,2	12,0	6,0	7,2	13,2	7,2	7,2	14,4

Les cotisations d'épargne figurant dans le tableau ci-dessus sont indiquées en pourcentage du salaire assuré. S'y ajoutent les cotisations de risque dont le montant est identique dans les trois plans d'épargne, soit 0,8% du salaire assuré pour vous et 1,2% pour l'entreprise.

Lieu/Date

Signature (à la main ou numériquement)

Veuillez nous retourner le formulaire dûment rempli et signé via e-mail ou par courrier. Avec tous nos remerciements.
versichertenberatung@sve.ch | Sulzer Vorsorgeeinrichtung, Case postale, 8401 Winterthur, Suisse